

M. Harrison: Il est évident qu'on ne tenait nul compte de la mentalité de la race indienne: quand ils ont un dollar, ils le dépensent. Qu'ils sachent lire ou qu'un interprète leur dise qu'il est dit dans la lettre qu'ils ont reçue que cet argent ne leur appartient pas, qu'ils doivent le remettre à l'école, parce qu'il lui appartient, cela ne leur fait absolument rien. Ils vivent au jour le jour. A chaque jour suffit sa peine.

M. le président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Continuez!

M. le président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

M. Harrison: Je termine dans un instant.

Des voix: Continuez!

M. Harrison: Cette façon de voir me renverse. Cela tient peut-être à ce que les fonctionnaires responsables ne connaissent pas très bien la région. On m'a dit que le directeur actuel de la région de Regina possède de meilleurs titres de compétence que tout autre directeur régional du pays. C'est probablement juste, d'après le critère qu'on emploie. Il est le seul à posséder un diplôme de service social.

M. Gillis: Cela explique tout.

M. Harrison: Le député a sans doute raison. Je pense comme lui là-dessus. J'aimerais à établir les examens qu'aurait à subir celui qui veut devenir directeur régional en Saskatchewan, particulièrement s'il s'agit de quelqu'un appelé à administrer la région septentrionale et ignorant tout de ce qu'il devrait en savoir. Sauf erreur, ce fonctionnaire vient d'Halifax. Il possède un diplôme de service social. Si j'étais chargé de déterminer les examens à subir en vue d'accéder à un tel emploi, je l'emmènerais dans ma circonscription,—c'est un pays rude que la région septentrionale de la Saskatchewan,—et je le ferais parachuter dans la région la plus sauvage avec un fusil et 20 cartouches. Si je revenais dans un an et le trouvais encore vivant, je le considérerais apte à devenir directeur régional, car il connaîtrait la région et ses problèmes. Il n'écrirait pas aux gens,—même s'il savait qu'ils savent lire,—pour leur dire de parcourir 150 milles en raquettes, de cueillir leurs chèques et de le remettre au père Gagnon, au père Bourbonnais, ou à tout autre père se trouvant là, afin que la lettre de la loi soit observée avant qu'ils touchent leurs allocations familiales.

Comme on peut en juger d'après l'inquiétude exprimée par le père Bourbonnais dans cette petite brochure, tout ce qui se produit,

c'est que 110 enfants qui ont été gardés toute l'année à la mission, sans allocations familiales, ne reviendront pas, par suite de l'exemple donné par les 20 élèves qui sont restées à la maison pour recevoir leurs allocations. Je pense en avoir assez dit et usé de l'indulgence du comité et du ministre, et je les en remercie. Je ne doute pas que le ministre ait répondu à cela. J'espère que, quand il aura fini, il fera quelque chose et qu'il ne nous dira pas simplement que nous n'avons rien à voir à l'instruction publique dans les provinces. Nous avons le devoir de payer les allocations familiales pour chaque petit Canadien, sans restrictions, et surtout à ces gens dont j'ai parlé.

Mme Fairclough: Je ne suis pas sûre si j'ai raison de dire que c'est la première fois qu'un ministre dispose des conseils de tels spécialistes. Quoiqu'il ne m'arrive pas souvent de féliciter un ministre, je lui rends hommage de la haute qualité des conseils dont il dispose. Je suis sûre que, dans de telles circonstances, l'opposition ne peut pas aller très loin.

M. Gillis: J'aimerais dire quelques mots sur ce crédit de l'administration du bien-être. Je ne traiterai pas longuement de la sécurité de la vieillesse. Notre groupe veut bien accélérer le travail de la Chambre et s'organise à cette fin. Nous avons un porte-parole principal pour le budget de chaque ministère, et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ayant exposé le point de vue de tous les membres de notre groupe au sujet de cette question de la sécurité de la vieillesse, je tiens à dire que nous partageons son avis là-dessus et qu'il est inutile de répéter ce qu'il a déjà dit.

J'aimerais compléter ce que l'honorable député de Vancouver-Quadra a eu à dire de la disposition relative à l'admissibilité qu'on trouve dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. La situation est d'ailleurs pire que celle qu'il a décrite. Il arrive souvent que je prenne connaissance de certains cas où il s'agit de déterminer les titres à la pension de sécurité de la vieillesse,—ou pension de vieillesse, comme on disait autrefois, avant que la loi ait été changée,—de certains hommes qui avaient été absents du Canada pendant cinq ans parce qu'ils se battaient alors aux armées. Or ces cinq années avaient été défalquées de la durée totale de leur séjour aux fins de l'admissibilité à la pension. Le ministre actuel trouvera dans ses archives des dossiers qui lui montreront qu'il s'est posé au moins un cas comme celui-là dont je me suis occupé. Cela se passait il y a moins de cinq ans et, autant que je puisse voir, je n'ai jamais pu régler l'affaire. Je veux simplement m'assurer que des hommes